



COMMUNIQUÉ COMMUN – CGT MÉTALLURGIE / FNME CGT/FNSCBA CGT / UD CGT 90

Contre la répression patronale – Pour les libertés syndicales – Solidarité avec les salarié-es d'Arabelle Solutions

Les fédérations CGT CGT MÉTALLURGIE / FNME CGT/FNSCBA CGT et l'Union Départementale CGT du Territoire de Belfort tiennent à exprimer leur soutien total aux salarié-es et syndiqué-es CGT d'Arabelle Solutions, confrontés une nouvelle fois à des mesures de répression patronale.

Depuis plusieurs semaines, les salarié-es de cette filiale du groupe EDF se sont mobilisés pour faire valoir des revendications légitimes portant sur la reconnaissance de leur travail, la tenue des engagements pris par la direction et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Après 16 jours de grève, une mobilisation, digne et responsable pourtant, la direction d'Arabelle Solutions a choisi, comme lors de précédents conflits, d'engager une escalade répressive :

- * six représentant-es du personnel CGT et l'UD CGT 90 ont été assignés en référé lors de l'action de grève,
- * plusieurs salarié-es grévistes et représentants syndicaux CGT font désormais l'objet de convocations à des entretiens disciplinaires,
- * ces pratiques visent clairement à intimider, surveiller ou décourager l'engagement syndical.

Ces agissements ne sont pas isolés : ils s'inscrivent dans une continuité de sanctions et d'atteintes au droit syndical constatés lors de précédentes mobilisations dans l'entreprise.

Cette répétition démontre une volonté patronale assumée de criminaliser l'action collective et de dissuader les salarié·es de revendiquer et de s'organiser avec la CGT.

Nous le rappelons fermement :

La grève est un droit constitutionnel.

L'activité syndicale est protégée par la loi.

Aucune procédure disciplinaire, aucune assignation, aucune pression ne peut remettre en cause ces droits fondamentaux.

Nous dénonçons avec force ces méthodes patronales qui portent atteinte :

- * aux libertés syndicales,
- * au droit d'expression collective,
- * à la protection des mandaté·es,

Nous exigeons :

- * l'abandon immédiat des procédures disciplinaires visant les salarié·es grévistes et les représentants syndicaux. ;
- * la fin des pratiques d'intimidation ;
- * la reprise d'un dialogue social respectueux et loyal, conformément aux obligations légales de l'employeur.

La CGT réaffirme qu'elle ne laissera pas s'installer une logique où l'engagement syndical, ou le fait de revendiquer devient un risque.

Chaque fois que des militants, des représentants du personnel ou des salarié·es en lutte sont attaqués, c'est l'ensemble du monde du travail qui est visé.

Nos organisations resteront pleinement mobilisées pour défendre les libertés syndicales, protéger les salarié·es et garantir le respect du droit de revendiquer et de faire grève. L'UD90 CGT et la FTM CGT appellent à se mobiliser le 2 décembre jour des entretiens disciplinaires, devant l'entreprise Arabelle Solution site de Belfort.